

LA BAUME D'HOSTUN

PLAN LOCAL D'URBANISME



NOTICE SANITAIRE

EAU POTABLE

Compétence et gestion du service d'eau potable

Depuis le 1^{er} Janvier 2020, la compétence «eau potable» a été transférée à Valence Romans Agglo.

Jusqu'à cette date, la commune assurée la compétence «eau potable». Le service d'exploitation était géré en régie par la commune.

Une partie du territoire communal (Nord de la Plaine) est desservie par le réseau d'eau potable géré par le Syndicat intercommunal des eaux de Rochefort-Samson (SIERS). Les deux réseaux sont interconnectés.

Le réseau communal est également maillé avec le réseau de la commune voisine de Saint-Nazaire-en-Royans.

État des lieux des équipements du réseau d'eau potable et fonctionnement de celui-ci

Fonctionnement général

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée à partir de :

- la source du Château située au-dessus du village
- 3 réservoirs d'une capacité utile de 187 m³, 51 m³, 18 m³ matérialisant les points de départ de 4 secteurs distincts de distribution.

Une alimentation de secours est en outre possible depuis le réseau voisin géré par le SIERS mais celle-ci, de part la pression disponible au point de vente ne peut permettre d'alimenter la partie haute du village.

Une partie du territoire communal (Nord-Ouest) est desservie par le réseau du SIERS.

Le réseau communal dessert une habitation sur la commune voisine de St-Nazaire-en-Royans.

Secteur de distribution

4 secteurs distincts de distribution ont été identifiés :

- Haut Service VACHON distribué à partir du réservoir HS du Château desservant le quartier des Vachon
- Haut Service PAILLONNIERE distribué à partir du réservoir HS du Château desservant les quartiers du Château, de Paillonières et de Bellevue.
- Bas Service ROYETS distribué à partir du réservoir BS des Royets desservant le quartier de Royets ainsi que le centre village jusqu'à la mairie et l'église
- Bas Service PRINCIPAL distribué à partir du réservoir BS Gros Réservoir 200 m³ desservant le centre village et l'ensemble de la plaine.

Ressource

La commune est alimentée par une source publique :

Source (n°national)	Nb de captages	DUP	Zone de distribution	Altitude
Le Château (07957X0041/HY)	1	13/10/1994	Ensemble du réseau communal	282 m NGF

Cette source provient de l'aquifère « Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors ». Il s'agit d'une résurgence dont les variations de débit peuvent être importantes et sont indiquées ci-dessous :

- débit d'étiage : 2 à 3 l/sec
- débit de crue : > 100 m³/h
- débit moyen : 6 l/sec

L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique valant institution des servitudes de protection, autorise l'exploitation du captage aux conditions suivantes :

- débit maximum instantané : 22 m³/h
- débit maximum journalier : 520 m³/j

Réservoirs

La commune dispose de 3 réservoirs alimentés par la source du Château :

Réservoir	Type cuve	Nb de cuve	Volume utile	Réserve incendie
Principal	Semi enterrée	1	187,16 m ³	Oui mais non réservée
Les Royets	Semi enterrée	1	51,19 m ³	Non
Le Château	Semi enterrée	1	17,19 m ³	Non
Total			256 m ³	

Conduites

Le réseau comprend 14,7 km de canalisation dont 300 ml en adduction pure (gravitaire et pompée). Plus de la moitié des canalisations (52%) a été posé depuis moins de 20 ans. Seulement 12% d'avant 1970 soit avec un âge supérieur à la durée de vie minimale des canalisations.

Bilan besoins/ressources

Globalement, les ressources actuelles sont suffisantes pour satisfaire la demande future en eau y compris en période de pointe mais hors période d'étiage.

Contrairement à la situation actuelle, le bilan serait déficitaire dans tous les cas de figure lors des étiages de la source.

Même une amélioration du rendement ne pourra pas permettre à la commune d'avoir des ressources en adéquation avec les besoins en eau en cas de concomitance des périodes de pointe et d'étiage sans solliciter des volumes complémentaires en provenance du SIERS.

C'est pourquoi il est important d'engager un échange avec eux pour s'assurer de la cohérence des besoins futures de la commune avec les volumes vendable par le SIERS sur cette interconnexion.

De même, il pourrait être intéressant d'envisager un nouvel ouvrage permettant de remonter les volumes achetées par cette interconnexion jusqu'au niveau du réservoir principal et ainsi pouvoir alimenter l'ensemble de la population avec ces eaux.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Assainissement des eaux usées

Assainissement collectif

Valence Romans Agglo dispose de la compétence assainissement des eaux usées qui lui a été transféré en Janvier 2013.

Fonctionnement général du réseau

Les ouvrages d'assainissement de la commune s'inscrivent dans le système d'assainissement du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Bourne et de la Lyonne Aval (SMABLA).

Le réseau d'assainissement dans l'emprise communale mesure 10 709 mètres, entièrement en séparatif. Il dessert le village de la Baume d'Hostun mais également les hameaux des Paillonières, le Château, les Royets, les Vachons et le Champs de la Croix.

Une autre tête de réseau collecte des eaux usées de la zone d'activités des Mnts du Matin.

Quatre stations de relevage permettent aux effluents de rejoindre la STEP :

- le poste de Gervans, situé sur la parcelle ZB n°160
- le poste de la Forêt, sur la parcelle ZD n°115
- le poste des Monts du Matin, sur la parcelle ZE n°156
- le poste des Lilas, sur la parcelle ZE n°103

Aucun déversoir d'orage n'est recensé sur la commune de la Baume d'Hostun.

La commune compte 197 branchements au réseau d'assainissement ce qui représente 471 habitants soit 81,5% de la population desservie.

La station d'épuration du SMABLA

Le SMABLA gère la station d'épuration implantée 1 155 route du Barrage, ZA des Triboulières à Saint-Nazaire-en-Royans.

La station d'épuration a été mise en service le 8 décembre 2011. Elle traite les effluents de Saint-Nazaire en Royans, Beauvoir-en-Royans, Chatelus, Choranche, Pont-en-Royans, Saint-André-en-Royans, Saint-Hilaire-du-Rosier, Bouvante, Hostun, la Baume d'Hostun, Oriol-en-Royans, Rochechinard, Saint-Martin-le-Colonel, Sainte-Eulalie-en-Royans, Saint-Jean-en-Royans, Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Nazaire-en-Royans et Saint-Thomas-en-Royans.

On dénombre 5 462 abonnés raccordés en 2018 correspondant à 11 023 habitants environ.

La station d'épuration, soumise à autorisation en date du 08 avril 2011, présente les caractéristiques suivantes :

- **Capacité nominale** : 22 000 EH
- **Milieu récepteur** : L'Isère
- **Charge nominale en débit** : 3 650 m³/j
- **Débit de référence**: 5 140 m³/j
- **Charge nominale en DBO5** :1 320 kg/j
- **Charge nominale en DCO** : 2 904 kg/j
- **Charge nominale en MES** : 1716 kg/j
- **Charge nominale en NTK** : 330 kg/j
- **Charge nominale en Pt** : 88 kg/j

Cette station d'épuration est en mesure de traiter les effluents supplémentaires des nouveaux habitants correspond à l'ouverture des zones à urbaniser sur la commune de la Baume d'Hostun. Sur 3 années consécutives (2016-2019) la charge en matière organique (DBO5) entrante est 30% inférieure à la capacité nominale de la station d'épuration. En revanche, la concentration de Matière en Suspensions (MES) entrante dans la station reste relativement élevée sur cette période, signe d'apport d'eaux parasites météoriques. Ce constat se confirme par la corrélation observée entre la charge hydraulique entrante par temps de pluie et la pluviométrie mesurée mensuellement. (Source : rapport d'activité 2018).

Assainissement non collectif

La compétence assainissement autonome relève également de la communauté d'agglomération.

En 2019, le nombre d'installations en assainissement non collectif est estimé à 69.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Valence Romans Agglo chargé du suivi des installations autonomes a réalisé au 31/12/2018, 58 contrôles d'installations.

Installations connues	Installation conforme	Installation non conforme sans risque	Installation non conforme avec risque	Installation non conforme : absence d'installation	Total des installations ayant fait l'objet d'un contrôle du SPANC
69	8	42	7	1	58

Pour les secteurs non desservis par un réseau collectif, il est indispensable d'identifier conjointement :

- **Les conditions d'habitat** : la surface disponible sur la parcelle attenante à l'habitation et la pollution anthropique potentielle au regard du bâti disponible.

- **Les caractéristiques physiques du milieu récepteur** : Une étude de sol sera obligatoirement réalisée pour déterminer les caractéristiques intrinsèques du sol en place et la perméabilité mesurée à différentes profondeurs.

Pour toute mise en place ou réhabilitation d'une filière d'assainissement non collectif, ces éléments seront obligatoirement transmis au service public d'assainissement non collectif de Valence Romans Agglo, accompagné de l'étude de conception de la filière envisagée.

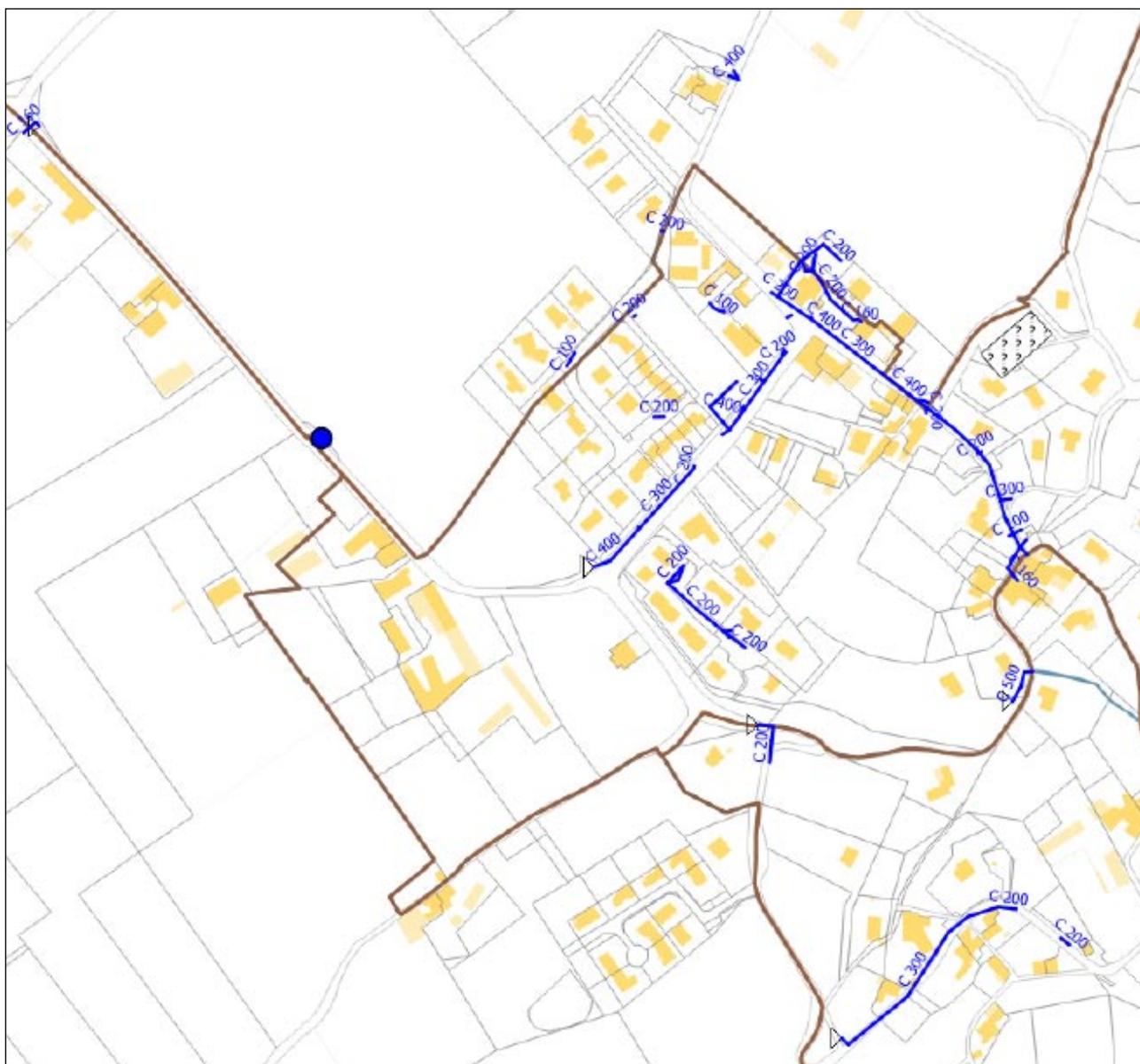
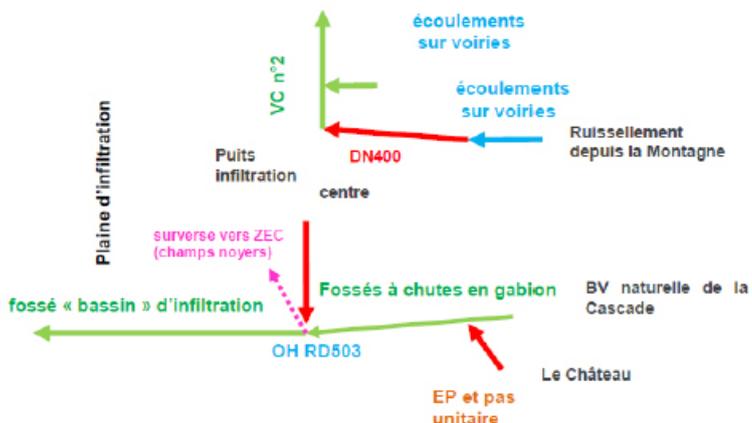
Conformément au règlement d'assainissement non collectif de l'Agglo, les travaux ne pourront commencer qu'après réception de l'avis du SPANC sur le projet de conception transmis.

Au regard des contrôles réalisés par le SPANC sur la commune de La Baume d'Hostun, les secteurs classés en assainissement non collectif ne présentent pas de contraintes qui obèreraient les possibilités de mise en place de ce type d'assainissement.

ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La compétence assainissement des eaux pluviales est gérée par la direction de l'assainissement de Valence Romans Agglo..

Le linéaire de réseaux d'eau pluvial sur la commune de la Baume d'Hostun est faible et uniquement localisé dans le village et dans la montée du Château. Les écoulements suivent la voirie en surface puis s'infiltrent dans la plaine.



Réseau pluvial sur la commune de la Baume d'Hostun

Synoptique du fonctionnement des écoulements pluviaux

Un fossé le long de la route de la Paire collecte les eaux de pluie et les amène au bassin d'infiltration de la Cascade. Celui-ci mesure environ 30 mètres X 6 mètres, bordé d'un talus d'environ 60 cm de profondeur est dépourvu d'exutoire superficiel. Les eaux collectées sont infiltrées et évapotranspirées par la végétation en place.

Bassin d'infiltration de la Cascade

En cas d'épisode pluvieux, les fortes pentes, la mauvaise infiltration en amont de la zone urbaine, l'apport de matériaux et l'insuffisance du réseau de collecte des eaux pluviales peuvent conduire à des phénomènes d'inondation dans le bourg.

Dans la zone artisanale des Monts du Matin, un système de noue collecte et gère les eaux pluviales des voiries.

Zonage d'assainissement des eaux pluviales

Un zonage pluvial sera établi ultérieurement à l'échelle du territoire de Valence Romans Agglo, qui verra préciser les modalités de gestion des eaux adaptées localement. En prévision, il est d'ores et déjà inscrit dans le règlement d'assainissement une obligation de gestion des eaux pluviales à la parcelle pour toutes nouvelles constructions.

En accord avec les enjeux de SAGE du Bas Dauphiné et de la Plaine de Valence, l'infiltration des eaux pluviales sera recherchée en premier lieu et le rejet vers un milieu naturel ou un réseau d'eau pluvial ne pourra être envisagé qu'ensuite et uniquement pour le volume qui n'aura pas été fééré par infiltration. L'objectif étant d'encourager l'infiltration systématique des pluies courantes, à savoir celles observées 80% du temps qui participent activement à la recharge des nappes.

DÉFENCE INCENDIE

Le dispositif de défense incendie desservi par le réseau d'eau potable communal est constitué de :

- 11 poteaux incendie
- 1 prise incendie sur le réservoir principal.

Il est à noter en sus que les établissements MARCEL INDUSTRIE disposent de leur propre bête de réserve incendie.

Il est à noter que le seul réservoir disposant d'un volume nécessaire est le gros réservoir principal. L'ensemble des poteaux de la commune est bien pris sur le réseau de distribution principal en dépendant. Néanmoins, les récents travaux de renouvellement des conduites réalisés dans ce réservoir ont malheureusement eu pour conséquence de supprimer le volume de réserve incendie dédié à cet usage. Aussi, en cas de problème ou de rupture importante sur une canalisation de distribution, l'ensemble de ce volume de stockage peut se vidanger et la commune ne disposerait plus du volume réglementaire suffisant pour assurer sa défense incendie (120 m3 de réserve 100% du temps).

La défense incendie pour la zone d'activités des Monts du Matin et l'aire de service de l'autoroute est assurée sur le réseau du SIERS.

Celui-ci alimente sur le territoire de la commune les dispositifs suivants :

- 3 Poteaux Incendie privés appartenant à AREA et défendant le péage et les deux aires d'autoroutes
- 7 Poteaux Incendie publics
- 5 Poteaux Incendie « privés » et une bête enterrée appartenant à VALENCE ROMANS AGGLO et implantée sur la ZAC des Monts du Matin.

PONITS D'EAU INCENDIES							
	Statut	Conven-tionné	Propriétaire	Adresse	Diamètre de la sortie	Débit (m ³ /h)	Pression statique (bar)
1	Public			Le Village Rue des Platanes	100	70	3,6
2	Public			Lotissement Lambert Rue Lambert	100	95	6
3	Public			Lotissement Le Savet Rue du Savet	100	63	6
4	Public			Quartier Gallat Route des Richards	100	83	6
5	Public			Quartier Gervans Route de Gervans	100	105	5,2
6	Public			Quartier Gerans Route de Gervans	100	90	4,5
7	Privé	Non	Société AREA	Péage autoroute	100	90	4
8	Public			Z.A des Monts du Matin Rue des Lilas	100	104	4,3
9	Public			Z.A des Monts du Matin Rue des Lauriers	100	106	4,8
10	Public			Quartier Gervans Rue des Capucines	100	75	4,5
11	Privé	Non	Société AREA	Aire de repos Royans Vercors	100	82	4,3
12	Privé	Non	Société AREA	Aire de repos direction Valence	100	93	4,5
13	Public			Quartier Gervans Rue des Capucines	100	90	4,5

14	Public			Lotissement le Cottage Rue du Cottage	100	98	4,3
15	Public			Les Royets Montée des Royets			
16	Privé	Non	Valence Romans Agglo	Z.A des Monts du Matin Rue des Coquelicots	100	88	4
17	Privé	Non	Valence Romans Agglo	Z.A des Monts du Matin Rue des Coquelicots	100	85	4,2
18	Privé	Non	Valence Romans Agglo	Z.A des Monts du Matin Rue des Coquelicots	100	90	3,8
19	Privé	Non	Valence Romans Agglo	Z.A des Monts du Matin	100	92	4,1
20	Privé	Non	Valence Romans Agglo	Z.A des Monts du Matin Rue des Bleuets	100		
21	Privé	Non	Valence Romans Agglo	Z.A des Monts du Matin Rue des Bleuets	100	95	4,2
22	Public			Router de Gervans	100	68	3,6
23	Privé	Non		Chemin des Capucines	100	90	4,5
24	Public			Le Château Montée du Château	100	180 m ³	
25	Privé	Non	Valence Romans Agglo	Z.A des Monts du Matin Rue des Coquelicots	100	240 m ³	

GESTION DES DÉCHETS

La Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo dont fait partie la commune de la Baume d'Hostun a transféré sa compétence traitement des déchets au Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme (SYTRAD).

Les ordures ménagères sont collectées en point de groupement collectif (4 points). Elles seront traitées par les centres de valorisation organique du SYTRAD d'Étoile-sur-Rhône ou de Beauregard-Baret. Les déchets organiques sont transformés en compost et les déchets combustibles récupérés en vue de leur valorisation énergétique. Ainsi, seuls les déchets non valorisables sont envoyés en enfouissement.

Le tri sélectif se fait grâce à des containers en apport volontaire. Plusieurs points sont présents sur le territoire communal, notamment proche de l'église et de la route départementale 503 où le papier, le verre et le plastique sont stockés. Les déchets issus de la collecte sélective sont transportés vers le centre de tri du SYTRAD, situé à Portes-lès-Valence. Le tri effectué par les habitants y est affiné, puis les déchets sont conditionnés pour être revalorisés chez les professionnels du recyclage.

